

Fonds régional d'art contemporain Alsace

STUWA RÉSIDENCE

APPEL A CANDIDATURES A DESTINATION DES ARTISTES VIVANT ET/OU TRAVAILLANT EN ALSACE POUR LA CREATION D'UNE ŒUVRE DANS L'ESPACE PUBLIC EN EXTERIEUR AU SEIN D'UN TERRITOIRE RURAL ALSACIEN

COMMUNE D'ACCUEIL : HIRSINGUE (68) ENTREPRISE PARTENAIRE : EMMANUEL LANG (HIRSINGUE)

THEMATIQUE 2023: PATRIMOINE TEXTILE

Le « Parcours Art & Nature du Sundgau STUWA » est une manifestation artistique à l'initiative du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau. C'est exactement le 7 juin 2015, que le Pays du Sundgau, ses 108 communes et ses Communautés de Communes, et la population ont inauguré STUWA : un parcours d'art contemporain participatif et ambitieux en milieu rural, qui met en perspective le patrimoine culturel et naturel du territoire. En 2022, on recense 28 œuvres et ce dans 21 communes d'accueil.

En langue alsacienne, « La Stuwa » désigne la « pièce à vivre » des maisons traditionnelles. C'est historiquement le lieu des discussions et des échanges sociaux et familiaux. Le PETR du Pays du Sundgau a fait le choix de désigner ainsi ce projet culturel puisque l'objectif est de rassembler la population et de l'inviter autour d'un évènement d'art contemporain.

L'un des objectifs du PETR du Pays du Sundgau, à travers le projet STUWA, est d'impulser un dialogue avec les populations locales sur le thème du développement durable afin de ne pas les exclure des enjeux pluriels et complexes que revêtent les transitions écologique et économique.



Anne Zimmermann, Radeau, 2015

Frédéric Keiff, *L'Arbōat*, 2015

SAFI, L'Observatoire du paysage sonore, 2015

LA 7º EDITION DU PARCOURS ART ET NATURE STUWA

En 2023, le parcours STUWA sera constitué par de nombreuses expositions sur le territoire du Sundgau avec les œuvres des collections des 3 FRAC du Grand Est ainsi que par deux résidences d'artistes. Que ce soit pour les expositions ou pour les résidences, la thématique développée sera celle du textile.





Crédit photo : Tristan Vuano (site web de l'entreprise Emmanuel Lang)

L'entreprise *Emmanuel Lang* sera partenaire de cette nouvelle édition, mettant en avant son savoir-faire d'excellence et son engagement à produire de nouveaux tissus à base de matières naturelles, 100% lin.

L'Entreprise Emmanuel Lang (Hirsingue) : source http://emanuel-lang.fr/

Emanuel Lang est une entreprise textile située à Hirsingue dans le Haut-Rhin (68). Fondée en 1856, elle a connu les hauts et les bas de l'industrie textile française. C'est dans cette usine alsacienne que vous retrouverez toutes les étapes de fabrication du fil au tissu : filature, bobinage, ourdissage, encollage et tissage se déroulent dans cet endroit exceptionnel. Les finitions sont réalisées chez des ennoblisseurs français et partenaires.

Emanuel Lang possède un véritable savoir-faire de la filature au tissage des étoffes. Il le perpétue avec passion, afin de promouvoir la fabrication française au sein de la filière textile alsacienne. L'équipe professionnelle est en mesure de construire des tissus de différents grammages, avec des fils simples, fantaisies à base de coton, lin, laine et/ou mélanges intimes grâce à un parc unique de 40 métiers à tisser Dornier équipés de pinces positives avec double rouleau et de 12 couleurs maximum.

La volonté de l'entreprise est de produire de nouveaux tissus à base de matières naturelles 100% lin ou chanvre français ou en coton biologique. Le projet est de créer un circuit-court pour assurer la traçabilité des produits, jouant la carte de la proximité dans le respect de l'environnement et de l'éthique.

Produits résiduels disponibles :

L'entreprise mettra à disposition certains de leurs « produits résiduels » pour valoriser le concept d'upcyling tels que : des chutes de filature et tissage (lisière lin ou coton), fils lin ou coton, fin de ruban de lin ou poussière de lin.

Il est possible de contacter l'entreprise Emmanuel Lang pour plus d'informations. Pour recevoir les coordonnées, merci de contacter le PETR.

INFORMATION TECHNIQUE SUR LA REALISATION DE L'OEUVRE

Implantation de l'œuvre :

L'œuvre sera implantée dans la commune d'Hirsingue qui se porte volontaire pour accueillir une œuvre STUWA. Le PETR du Pays du Sundgau remet en dépôt, avec accord de l'artiste, à la commune d'accueil, une œuvre qui sera installée sur un terrain communal en extérieur.

Actuellement, la commune dispose d'un emplacement de prédilection pour y placer l'œuvre qui sera produite. L'espace en question se situe au centre-ville, entre un espace piéton et une route.

La municipalité est toutefois d'accord de rediscuter du choix de l'emplacement avec l'artiste sélectionné lors d'une visite du village pour discuter des possibles.

Il est important de préciser que l'œuvre réalisée restera en place trois ans (minimum) renforçant au gré des éditions, la notion de parcours d'art contemporain.

Spécificités de mise en œuvre du projet :

Il s'agit d'un projet collectif et collaboratif. L'artiste est invité à travailler avec l'entreprise et ses salariés. L'entreprise devra accueillir l'artiste pour lui faire découvrir sa philosophie, sa démarche et son environnement.

Le montage de l'œuvre devra être terminé au plus tard 2 jours avant l'inauguration qui aura lieu le 10 juin 2023.

Un atelier sera mis à disposition à l'artiste dans les ateliers municipaux de la commune d'Hirsingue. Les employés municipaux pourront être mis à contribution sur des travaux plus importants (réalisation d'un socle en béton, utilisation d'outils ou de machines...) dans la limite des faisabilités et des capacités de la commune.

Présence de l'artiste sur le territoire :

La présence effective de l'artiste est requise au minimum 6 semaines sur le territoire, incluant le jour de l'inauguration. L'artiste pourra être amené à rencontrer des scolaires lors de temps de rencontre dont les dates seront décidées en amont.

Inauguration de l'œuvre :

L'œuvre sera inaugurée le 10 juin 2023 en présence de l'artiste et de l'ensemble des partenaires du projet.

CONDITIONS ET MODALITES DE TRAVAIL

Calendrier prévisionnel :

Janvier - Mars : phase(s) de découverte du territoire

Avril – Mai : temps de la résidence

Le 10 juin : inauguration de l'œuvre et du parcours STUWA en présence de l'artiste et de l'ensemble des

partenaires du projet

Rémunération de l'artiste :

Le cachet de l'artiste est fixé à 7 000 € TTC comprenant ses honoraires, ses frais de production, ses droits de reproduction, de représentation et d'exposition, ses déplacements et ses repas.

Le paiement du montant s'effectuera à 80% à la signature de la convention avec le pays du Sundgau, en tout début de résidence. Les 20% restant seront versés après l'inauguration, avec clause de remboursement, si les actions énoncées ne sont pas respectées.

L'hébergement de l'artiste est pris en charge par le PETR du Pays du Sundgau.

La résidence est financée par le pays du Sundgau avec le concours de la Collectivité européenne d'Alsace qui subventionne à hauteur de 70% la manifestation.

A noter qu'à la suite de la résidence, l'artiste cède son œuvre à la commune qui, en contrepartie, en assure l'entretien.

MODALITES DE CANDIDATURE

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans **un seul fichier au format PDF** et ne devra pas dépasser 15 pages :

- Un CV indiquant un numéro SIRET;
- Un descriptif présentant la démarche artistique et sa mise en perspective avec la thématique STUWA avec croquis, esquisse ou visuel illustrant le projet ;
- Un portfolio illustré et légendé ;

- Une note d'intention spécifique pour le projet de résidence artistique ainsi que les motivations du candidat :
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- L'artiste doit être en règle avec les services fiscaux et sociaux.

Etant donné que dans le cadre du projet STUWA deux résidences et donc deux appels à candidatures vont se dérouler en même temps, merci aux artistes de bien mentionner à quelle résidence ils postulent!

Sélection des projets :

Le présent appel à artistes est ouvert aux <u>artistes et collectifs d'artistes professionnels vivant et/ou travaillant sur le territoire de l'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).</u>

Un jury de présélection se réunira en octobre 2022. Les candidats présélectionnés seront auditionnés lors du jury de sélection finale qui se tiendra le 17 novembre 2022.

Le jury retiendra les dossiers sur la base des critères suivants :

- La démarche artistique du candidat ;
- La proposition d'une œuvre adaptée à la démarche de l'entreprise, du territoire et du site ;
- Le partenariat mis en place avec l'entreprise ;
- L'utilisation des produits résiduels de l'entreprise dans le projet (ces matériaux seront fournis par l'entreprise) ;
- La pertinence en regard de la ligne artistique assurée lors des éditions précédentes ;
- La bonne compréhension du territoire du Sundgau et la pertinence de l'œuvre au regard de ce dernier ;
- La prise en compte de la portée environnementale et écologique du projet ;
- La faisabilité technique du projet ;
- La pérennité potentielle de l'installation ;
- L'écoconception du projet ;
- L'artiste doit être engagé dans une démarche professionnelle de création.

Merci de noter que la décision du comité de pilotage et le contenu des délibérations seront tenus secret, les décisions du comité ne seront pas susceptibles d'appel.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail à <u>culture@pays-sundgau.fr</u> et à <u>anne-virginie.diez@frac-alsace.org</u> **au plus tard le 16 octobre 2022**

RENSEIGNEMENTS

PETR DU PAYS DU SUNDGAU Bâtiment 3 39 av. du 8º Régiment de Hussards 68 310 ALTKIRCH 03-89-25-49-82 info@pays-sundgau.fr

Technicien référent : Judith OTT Elu référent : Fabienne BAMOND



Thierry Payet, Cabane à histoires, 2016



Charlène Chemin, Le Tocsin de l'écologie, 2018